



Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTA de l'académie de Grenoble 28 janvier 2020

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Ce CTA se tient dans un contexte inédit et historique. Le 24 janvier, la réforme des retraites universelle par points a été présentée au conseil des ministres. Depuis le 5 décembre, la grève existe pour le retrait de cette réforme et se poursuit. Vendredi 24 janvier, une fois de plus, des centaines de milliers de manifestants très déterminés ont, comme depuis le premier jour de la grève, manifesté.

Dans les lycées, de nombreuses assemblées générales se sont réunies pour décider la grève les jours des épreuves des E3C. Réforme des retraites, réforme du baccalauréat, tout est lié.

Toutes les manœuvres gouvernementales ont échoué. Personne n'est dupe des concertations sectorielles. Jean Michel Blanquer annonce une « revalorisation » historique et au même moment le gouvernement confirme le gel du point d'indice jusqu'en 2022.

« Les organisations syndicales CGT Éducation, FNEC-FP-FO, FSU, UNSA, SUD, CNT, CFE CGC, UNEL, UNEF et UEG de l'Isère se félicitent de la forte participation des salarié-es, des retraité-es et de la jeunesse sur les temps de grève et manifestations... le 30 janvier, le gouvernement ouvrira la première réunion de la conférence sur le financement des retraites. Nos organisations appellent donc à être en grève et à manifester le 29 janvier et à amplifier les actions le 30 janvier et à organiser des piquets de grève, des assemblées générales » citation de l'appel intersyndical de l'Isère.

Le conseil d'État critique lui aussi l'application de cette réforme qui se fera à l'aide de 29 ordonnances et donc sans réelles discussions à l'Assemblée Nationale.

Nous profitons de ce CTA pour interpeler le ministre afin d'obtenir des garanties :

- aucun retrait sur salaire avant la fin du conflit et concertation avec les organisations syndicales.
- aucune pression ni intimidation sur les personnels usant de leur droit de grève, en particulier dans la cadre de la mobilisation contre les E3C.

La loi dite de la transformation de la Fonction Publique s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020. Les opérations de mouvement se sont réalisées et se réaliseront encore sans contrôle des barèmes par les représentants élus des personnels. Cette évolution traduit le mépris des organisations syndicales qui s'y sont opposées majoritairement et donc celui des ses agents par le gouvernement.

En deux ans, il n'a pas hésité à s'en prendre aux droits individuels et collectifs des personnels. Le décret du 11 avril 2019 a permis également d'imposer aux enseignants une deuxième heure supplémentaire et le Ministre de considérer cet alourdissement des obligations de travail comme une revalorisation financière des enseignants.

Sur le sujet du jour à propos de « *la répartition des moyens des premier et second degrés* » de l'académie pour la rentrée 2020, notre fédération s'opposera à toute nouvelle suppression de postes pour une deuxième année consécutive alors que le nombre d'élèves augmentera globalement dans notre académie.

Les mesures qui nous sont proposées sont conformes aux orientations nationales et la volonté gouvernementale de supprimer 120 000 postes de Fonctionnaires, orientation que le Président Macron a décidé de poursuivre malgré le mouvement social en cours.

Pour toutes ces raisons, FO se prononcera contre cette répartition et demande l'abandon des réformes.

Enfin sur les autres sujets de ce CTA, nous interviendrons bien évidemment au fil des discussions.

Nous vous en remercions de votre écoute.